

Édito

2024 : ANNÉE DÉMOCRATIQUE ET CITOYENNE

Les mois de juin et d'octobre 2024 seront chargés. Avant les vacances d'été, les électeurs belges devront élire 485 parlementaires tant aux niveaux européen, fédéral que régional. Du Parlement européen à la Chambre des députés, jusqu'aux 4 assemblées régionales, le scrutin s'annonce très incertain, même si plusieurs analystes prédisent - surtout au niveau fédéral - que la lente érosion des partis traditionnels se poursuivra ; et que, le renforcement des extrêmes se confirmera également. Deux tendances qui rendront la composition d'une majorité fédérale forte difficile à constituer.

À peine les isoires démontés et les crayons rangés après le 9 juin, il faudra remettre le processus en route pour les élections communales et provinciales du 13 octobre 2024.

Dans notre pays, le vote est obligatoire pour les plus de 18 ans. Petite nouveauté en 2024, le vote sera possible pour les 16-18 ans aux élections européennes. Une petite porte ouverte vers l'intégration des plus jeunes dans le processus. Si le vote obligatoire empêche de mesurer réellement le désintérêt des citoyens (comme dans d'autres pays où le taux de participation tend à diminuer), il sera nécessaire d'observer les tendances des votes nuls, blancs et abstentionnistes.

Année chargée, mais bienvenue ! La démocratie est un bien précieux et il faut se rappeler que bon nombre de citoyens de contrées plus tumultueuses se battent pour le droit de vote, la tenue d'un processus démocratique transparent et le respect du résultat des urnes. Devant tant de dérives anti-démocratiques, nous mesurons sans doute mal notre chance.

Cependant, peu de choses sont vraiment mises en place pour renouveler l'intérêt des citoyens pour la « chose publique ». Les élections se résument souvent à des débats-chamaileries, à des slogans-promesses ou encore à des effets d'annonces.

Certes, globalement, le renforcement de la place des femmes sur les listes est un acquis assez spectaculaire. Certes des évolutions ont été intégrées, comme par exemple au niveau communal : l'élection directe du bourgmestre et la possibilité de renverser la majorité par une majorité alternative.

Pour motiver ou susciter l'intérêt des citoyens, des assemblées citoyennes ou des auditions de la société civile ont parfois été mises sur pied, dans le but d'amener un point de vue plus « direct » et soi-disant « moins éloigné » du terrain. Ces initiatives interrogent évidemment la démocratie représentative, tout comme les vellétés de certains de recourir au tirage au sort de citoyens pour assurer une représentation plus authentique « du peuple ». Pas sûr que le tirage au sort garantisse une meilleure visibilité et cohérence de la décision politique, ni une capacité à sanctionner le « tiré au sort » sortant de charge.

Car la vertu principale des élections est, certes, de choisir des candidats sur base d'un programme et de valeurs, mais aussi de pouvoir sanctionner – ou soutenir - les sortants de charge.

Dans la composition de leurs listes, plusieurs partis ont ouvert la chasse aux candidats « issus de la société civile ». On voit d'illustres entrepreneurs, médecins, responsables d'organisations patronales ou syndicales se jeter dans l'arène. Ils ont sans doute une expérience différente de celles d'une ancienne Miss Belgique ou d'un ancien animateur d'une radio 100% musicale. Mais ils sont tous citoyens. Et ont le droit à se présenter au suffrage comme n'importe quel quidam.

Aux électeurs de choisir. Et de bien regarder entre ce qui ressort soit, d'une accroche assez populiste, où on sort un lapin blanc d'un chapeau, soit, d'une véritable candidature apportant une plus-value sur les enjeux à traiter, selon le niveau du scrutin concerné.



Stephan GRAWEZ
Rédacteur en chef-adjoint